

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 4 février 2016
Sur convocation du 31/01/2016

Présents : M. Pierre TEXIER, M. Jean-François DECQ, M. Bruno CHEVALIER, M. Guillaume COVELA RODRIGUEZ, M. Philippe GANTHY, M. Daniel ARROYO BISHOP, M. Gérard GALLAIS, Mme Sylvie ALBERT, Mme Dany CHENET, Mme Babette RICHAUD, Mme Maryse BEAUBEAU, Mme Emmanuelle GUIBERTEAU.

Absents (excusés) : M. GUILLOT Fabrice

Secrétaire de séance : Mme Maryse BEAUBEAU

Ordre du jour :

M. le Maire demande la possibilité d'ajouter les points suivants :

14) Dissolution du syndicat du Bramerit

15) Indemnité de maire de ville de moins de 1000 habitants

Vote : tous pour

1) Adoption du PV du CM du 15-01-2016

Vote : tous pour

2) Contrat définissant le nombre de photocopies à ne pas dépasser

M. le Maire demande à tous de minimiser la consommation de photocopies en couleur prévue par le contrat de maintenance au profit des photocopies noir et blanc, quand cela est possible, car le quota est loin d'être atteint.

M. ARROYO-BISHOP fait remarqué que : « *la surconsommation vient du bulletin municipal. Comme le tirage du bulletin municipal n'est plus fait en mairie, il ne devrait plus y avoir de dépassement* ». Néanmoins, il faut rester vigilant et privilégier les photocopies noir et blanc.

3) Vente-préemption des terrains dits « terrains FANAC 27 » sous l'ancien camping

Les terrains dits « terrains FANAC 27 » sous l'ancien camping (le long de la déviation) sont en cours de vente.

M. le Maire rappelle que la municipalité a récemment passé une convention avec la SAFER pour mettre ces terrains et d'autres en surveillance et sous préemption.

Le prix de vente annoncé est de 5000 € pour 5568 m². La SAFER nous indique que ce prix est surévalué pour ce type de terrain (prairie) et qu'il conviendrait de préempter en « révision de prix ».

Les 2 solutions proposées sont :

- Préemption « au prix » (la vente ne peut pas être retirée) de 5000 € + tous les frais fixes (SAFER-Notaire-dossiers divers) = 8500 €
- Préemption en « révision de prix » (prix normal d'une prairie, mais la vente peut être retirée) de 1400 € + tous les frais fixes (SAFER-Notaire-dossiers divers) = 5200 €

On remarque que le coût final est très dépendant des frais fixes.

M. le Maire rappelle que ces mêmes terrains étaient en cours d'acquisition par l'ancienne municipalité pour une somme de **40 000 € (document joint)**, et qu'une des premières actions de notre équipe a été de « casser » cette vente (90 € de frais d'annulation).

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur le **projet d'acquisition** dont la formule de préemption sera validée par le service des domaines, « au prix » ou en « révision de prix »

Vote : tous pour



MAIRIE DE TAILLEBOURG

Parc du Château

17350 TAILLEBOURG

Tel : 05 46 91 71 20

Fax : 05 46 91 79 42

E-mail taillebourg@mairie17.com

Le Maire

à

Maître Virginie DUPRAT

Office Notarial

30 avenue d'Aunis

17430 TONNAY CHARENTE

Taillebourg, le 1^{er} octobre 2013

OBJET : Acquisition terrain Henriot (Fanac 27)

Maître,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, je vous confirme que la commune de Taillebourg souhaiterait faire l'acquisition des terrains n°1653 – 1654 – 1655 – 1656 – 1657 – 1658 – 1757 – 1759 – 1761 – 1763 – 1766 – 1778 – 1781 – 1783 – 1787 - Section C situés Prés du Vivier à Taillebourg.

Notre proposition serait d'en faire l'acquisition pour un montant de 40 000 € pour une superficie de 5 568 m².

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Maître, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le Maire,
Guy PERRET

4) Nouveaux jours de collectes des ordures ménagères

A compter du 29 février 2016, le ramassage des poubelles noires aura lieu le vendredi matin toutes les semaines et le ramassage des poubelles jaunes aura lieu le jeudi matin tous les 15 jours.

Les sacs seront à déposer la veille.

Les Taillebourgeois(es) recevront un calendrier de ramassage.

5) Evaluation d'un bien par le service du « Domaine » de la parcelle D57 (Immeuble placé en péril imminent)

Le garage de cette parcelle est en ruine, côté rue de l'étang. De ce fait, il est placé en péril imminent. La propriétaire doit mettre en sécurité ou vendre. Elle souhaiterait la vendre. Les élus, le représentant de l'Etablissement Public Foncier et le service du Domaine sont allés la visiter pour mieux se rendre compte de son état et en faire l'estimation. Si la propriétaire ne met pas en sécurité l'immeuble en péril, la mairie a l'obligation de le faire. Cependant, une fois les travaux effectués et payés, la mairie lui adressera la facture pour remboursement. Cela peut prendre du temps et il vaudrait mieux négocier à l'amiable sans que la municipalité soit financièrement pénalisée d'une situation dont elle n'est pas responsable.

M. CHEVALIER propose de scinder en deux parties cet immeuble. La municipalité prendrait, à titre gratuit le garage effondré et le parking et la propriétaire garderait la maison. La mairie ferait la mise en sécurité.

M. TEXIER propose une négociation de l'ensemble à « minima ».

6) Demande de délibération du Tribunal Administratif de Poitiers pour autoriser M. le Maire à « défendre dans l'affaire 1600052-3 AUDIGE contre Commune de Taillebourg »

Pour donner l'autorisation à M. le Maire à « défendre » dans cette affaire :

Vote : tous pour

7) Pont Dormant

Délibération pour la modification du plan de financement suite à la notification de décision de subvention du FRIL (30 000 €)

Vote : tous pour

M. le Maire a la satisfaction d'informer les élus de la notification de subvention de notre Députée au titre de la réserve parlementaire (8 000 €).

8) Délibération d'Adhésion à l' « Association Nationale des villes et Pays d'art et d'histoire ».

Cette association nationale (dont sont adhérentes les villes de : Bordeaux, Bayonne, Sedan, Saint-Flour, Elbeuf, Chartres, Pézenas, et 200 autres villes et villages) estime que la gestion de leur Patrimoine est en partie menacée par le projet de loi qui transforme les ZPPAUP, AVAP et autres en « Cités Historiques » dont les règlements seront intégrés dans les PLU. Il en résulterait, à échéance, que les décisions concernant le Patrimoine d'une ville ou d'un village seraient de compétence intercommunautaire donc des CdC ou des Communautés urbaines. L'association souhaite être entendue par l'Etat dans ses inquiétudes et demande que cette compétence sur le patrimoine reste à l'échelon communal et non intercommunal. M. le Maire propose d'adhérer à cette association pour défendre les intérêts de Taillebourg et avoir des contacts avec les grandes villes pendant et à l'occasion des réunions de cette association (subventions, soutiens, etc.)

Le coût de l'adhésion est de 300 euros par an (calcul au nombre d'habitants)

Vote : 1 abstention et 11 pour

9) Tampon-Logo de Taillebourg pour certifier les « Crédencials » des pèlerins de St Jacques de Compostelle

Fabrice Bastel, instituteur à Port d'Envaux et artiste confirmé a créé une terre-cuite qui mêle le logo de Saint Jacques de Compostelle et celui de Taillebourg. Cette terre-cuite sera exposée dans les salles voutées (coût de l'opération : 40 € d'argile spécifique et de cuisson). M. le Maire propose que cette terre-cuite serve de modèle pour créer un tampon qui servira à accréditer la « Crédencial » des pèlerins de St Jacques de Compostelle lors de leur passage à Taillebourg. La Crédencial est le livret que les Pèlerins présentent dans les refuges pour « officialiser » leur parcours. Plusieurs devis pour la création d'un tampon vont être demandés.

10) Délibération « Obligation légale de contrôle et d'entretien des bornes à incendie »

La loi impose aux communes de contrôler, d'approvisionner et de faire la maintenance des bornes d'incendie.

La RESE nous propose ce service pour un coût de 540 euros par an pour 9 bornes.

Monsieur le Maire invite le conseil à bien prendre en considération les conséquences et les sanctions encourues en cas de non fonctionnement de ces bornes à l'occasion d'un sinistre.

Les élus souhaitent prendre connaissance de la convention avant la signature.

Vote : tous pour

11) Projet de désenvasement de la Charente- Informations

M. TEXIER nous lit le compte-rendu d'une réunion de l'Association des Riverains de la Charente concernant le projet de désenvasement de la Charente entre Port d'Envaux et Saint Savinien. 600 000m³ de vase seront enlevés pour un coût de 7 millions d'euros. Il sera demandé une participation des CdC impactées par le phénomène « Inondation », à suivre.... (ce rapport est disponible en Mairie sur demande).

12) Esquisse du projet de l'école - Réunion avec l'inspectrice

M. TEXIER et M. GANTHY ont été reçus par une inspectrice d'académie à Bourcefranc le jeudi 04 Février. Ils ont plaidé pour le maintien d'une des classes de l'école François Rabelais à la rentrée scolaire 2016-2017. La décision sera rendue courant mars en fonction des inscriptions. Il est donc important que tous les parents préinscrivent les enfants avant la fin du mois de Mars.

M. GANTHY a expliqué les motivations de projet d'une nouvelle école qu'il a consignées dans un rapport. Ils ont montré l'esquisse du projet d'école qui a été élaborée avec la participation du corps enseignant, des parents d'élèves, du SIVOS.

L'Inspectrice cautionne cette démarche participative et pense qu'il est important que les personnes qui vont travailler dans cette nouvelle école soient impliquées dans sa conception. Elle indique qu'elle pourra assister à certaines réunions avec l'architecte choisi et que notre détermination de faire aboutir ce projet ne peut qu'être prise en compte dans le cadre du maintien de classe.

13) Compte-Rendu de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC)

Le rôle de cette commission de la CdC est de gérer les transferts de charges entre la communauté de communes et les communes dans le cadre des changements de compétences. Il faut notamment prendre en compte les emprunts réalisés par les anciennes CdC et les communes impactées. Pour Taillebourg, sont concernées : la pause méridienne (SIVOS), l'ancienne voirie définie comme communautaire.

14) Dissolution du syndicat du Bramerit

Lors de la réunion du 21 Janvier, M. Henri NICOLLEAU, président, propose la dissolution du syndicat. Il trouve que la gestion est devenue trop compliquée et trop contraignante vis-à-vis des bilans à fournir au percepteur.

Ce syndicat, ayant des avoirs, il est envisagé de les reverser aux communes traversées par le Bramerit (Taillebourg-St Savinien) au prorata du kilométrage des rives sur les communes. Une convention va donc être mise en place pour définir cette réversion et définir les ouvrages d'art (écluses) dont il faudra partager l'entretien. Il s'agit en l'occurrence de l'écluse sur la route de St Savinien, aux abords du village des Renaudins. M. TEXIER soumet toutefois à M. PROUTEAU qu'il lui semble que cette écluse est positionnée entièrement sur la commune de St Savinien. Il propose d'aller la géoréférencée avant de signer la convention.

15) Indemnité de maire de ville de moins de 1000 habitants

M. le Maire informe « qu'en application de la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de moins de 1 000 habitants, les indemnités de fonction du Maire sont fixées à titre automatique aux taux plafond, sans délibération du conseil municipal. »

Cette situation n'entraîne pas de modification des indemnités des Adjointes car l'enveloppe générale autorisée n'est pas atteinte. M. le Maire rappelle que ce « taux plafond » était celui appliqué par le Maire sortant. Bien que la loi ne prévoit pas de délibération, monsieur le Maire demande tout de même un vote à titre consultatif sur ce fait :

Vote : 9 pour - 2 contre – 1 abstention

16) Questions Diverses

- M. GALLAIS va prendre des photographies des tombes pour une meilleure identification du cimetière. Une nouvelle étude des tombes abandonnées va être faite.
- M. TEXIER nous informe que des associations caritatives nationales ont déposé une demande de subvention auprès de notre commune. Une association de Taillebourg nous a transmis sa demande. Nous attendons celles des autres associations de notre commune.
- M. TEXIER nous informe que les Baladins du Comté de Taillebourg organisent une brocante le 12 juin 2016.
- M. TEXIER nous avise qu'une association de véhicules anciens sera à Taillebourg le 22 mai 2016 vers 10h30 pour visiter notre commune puis pique niquera sur place.
- L'association « Nom d'un Chien » a son assemblée générale le 06 février 2016 à 14 heures. Mme BEAUBEAU y assistera.
- M. TEXIER assistera à l'inauguration de l'Espace Porte de Niort à St Jean d'Angély, le 06 février 2016.
- Un élu regrette qu'il n'y ait manifestement plus de correspondant de presse pour la commune de Taillebourg.
- M. ARROYO BISHOP nous informe de l'importance de l'humidité dans les salles voûtées. Il faudrait mettre ces salles hors d'eau.
- Mme CHENET indique que le bulletin municipal est à distribuer. Pour la préparation des prochains bulletins municipaux, elle travaillera en binôme avec Mme GUIBERTEAU.
- Mme ALBERT nous fait part de son besoin des meubles pour son projet d'exposition. Elle sollicite les Taillebourgeois (es) qui voudraient bien lui donner de meubles dont ils souhaitent se débarrasser.
- M. GALLAIS va s'occuper des préparatifs du prochain feu d'artifice, dont le budget est d'environ 1 500 euros.
- M. GANTHY estime qu'il faudrait investir dans la pose du wifi dans la salle des fêtes. Le coût serait au maximum de 100 euros.
- M. GANTHY propose de faire la première réunion concernant le document unique le 11 février 2016 à 18 heures.
- M. CHEVALIER s'est renseigné pour passer par la centrale d'achat de la CdC pour commander les vêtements des agents techniques. Cela ferait des économies. Il sera possible de le faire en 2017.
- La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 03 mars 2016 à 20h30.

Fin de la réunion 1h40.